

Bureau du 13 janvier 2003

Décision n° B-2003-1022

objet : **Société Charles de Filippis - Société TGC de Filippis - Entreprise de Filippis - Avenants de substitution**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par contrat de fusion-absorption en date du 31 janvier 2002 avec effet rétroactif au 1er janvier 2002, la société Charles de Filippis a été absorbée par la société TGC de Filippis.

Cette modification a fait l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales.

Elle concerne plusieurs marchés passés avec la Communauté urbaine :

- marchés passés avec la direction de l'eau :

- . marché n° 021409 W : maintenance du réseau d'assainissement,
- . marché n° 020218 B : maintenance du réseau d'assainissement - lot n° 27,
- . marché n° 020011 B : travaux d'extension du réseau communautaire d'assainissement,
- . marché n° 020216 Z : maintenance du réseau d'assainissement,
- . marché n° 020007 X : travaux d'extension du réseau communautaire d'assainissement ;

- marchés passés avec la direction de la voirie :

- . marché n° 02385 H : Genay - aménagement de l'avenue des Frères Lumière,
- . marché n° 020145 X : entretien de voirie,
- . marché n° 020101 Z : réfection de tranchées,
- . marché n° 010425 G : Fontaines sur Saône - aménagement de la rue du Stade et de la rue Rigot

Vitton,

- . marché n° 020727 E : fourniture de bordures,
- . marché n° 010309 F : Rochetaillée sur Saône - route de la nation, voie nouvelle,
- . marché n° 010203 Q : Vénissieux - assainissement rue Yves Toudic, boulevard Vivier Merle,
- . marché n° 020394 Y : construction de murs de clôture et de petits ouvrages de maçonnerie ;

- marché passé avec la direction de la propreté :

- . marché n° 020833 V : viabilité hivernale - lot n° 5 ;

- marché passé avec la direction logistique et bâtiment :

- . marché n° 01486 Q : Vaulx en Velin - lot n° 4 éclairage public.

Il est nécessaire de conclure un avenant de substitution afin de prendre en compte ces modifications. Cet avenant n'entraîne aucune conséquence financière.

La société TGC de Filippis a, par la suite, décidé par décision unilatérale de procéder à un changement de dénomination sociale. Elle est devenue entreprise de Filippis. Un second avenant de substitution doit donc être mis en place pour TGC de Filippis.

Cet avenant concerne plusieurs marchés passés entre la Communauté urbaine et la société TGC de Filippis :

- *marché passé avec la direction générale du développement urbain :*

. marché n° 020670 S : aménagement de la ZAC Lacassagne ;

- *marchés passés avec la direction de l'eau :*

. marché n° 020219 C : maintenance du réseau d'assainissement,
. marché n° 020222 F : maintenance du réseau d'assainissement,
. marché n° 021410 X : maintenance du réseau d'assainissement,
. marché n° 021413 A : maintenance du réseau d'assainissement ;

- *marchés passés avec la direction de la voirie :*

. marché n° 001190 T : Décines Charpieu - assainissement rue Raspail,
. marché n° 010117 X : entretien de voirie,
. marché n° 010688 S : Décines Charpieu - rue Raspail, reconstruction de mur de clôture,
. marché n° 020245 F : travaux neufs de voirie - marché n° 3,
. marché n° 020263 A : travaux neufs de voirie - marché n° 13,
. marché n° 020132 H : travaux neufs de voirie - marché n° 7,
. marché n° 020256 S : travaux neufs de voirie - marché n° 10,
. marché n° 020681 E : voie nouvelle, rues Rougé et Anatole France à Vaulx en Velin ;

- *marché passé avec la mission tramway :*

. marché n° 020340 J : Lyon 6° - aménagement de la rue Waldeck Rousseau ;

- *marchés passés avec la direction logistique et bâtiment :*

. marché n° 01484 N : Vaulx en Velin - quartier d'Ecoin sous la Combe - requalification des espaces extérieurs - lot n° 2 assainissement,
. marché n° 001483 M : Vaulx en Velin - quartier d'Ecoin sous la Combe - requalification des espaces extérieurs - lot n° 1 voirie, démolition, terrassements généraux,
. marché n° 001486 Q : Vaulx en Velin - quartier d'Ecoin sous la Combe - requalification des espaces extérieurs - lot n° 4 éclairage public ;

Vu lesdits avenants de substitution ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Accepte lesdits avenants de substitution, lesquels seront rendus définitifs.

2° - Autorise monsieur le président à les signer.

3° - Précise qu'ils prendront effet dès la date de leur notification à l'entreprise.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,